



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03-11-20

Dossier complet le :

03-11-20

N° d'enregistrement :

2020-10266

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES, 1 HANGAR AGRICOLE ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL LA FERME DU BOURDIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TIMOTHÉE POURTALES - AGRICULTEUR

RCS / SIRET

8 3 2 7 9 9 2 1 7 0 0 0 1 9

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	ICPE ? Le site n'est plus soumis à l'ICPE car il n'y a plus d'élevages sur ce site.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

AVEC SON LOCAL ONDULEUR (1.7M²)

EMPRISE AU SOL 600 M² - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

EMPRISE AU SOL 600 M² PAR OMBRIERE - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

CONSTRUCTION DE 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

EMPRISE AU SOL : 3 SERRES DE 914 M² + 2 SERRES DE 740 M² - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Construction de serres photovoltaïques afin de pérenniser l'activité maraîchère déjà présente sur le site, ainsi que le montage d'un bâtiment photovoltaïque pour stocker les consommables, le triage et le stockage des récoltes issues du maraîchage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors des travaux, la partie construction sera effectuée par l'entreprise Armarenc, et la partie aménagement sera fait par nos soins (plantation de haie, et aménagements des abords...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation reprendra les objectifs décrits dans la première partie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1800 m ² de habitats et on buères	1800 m ²
4222 m ² de zones photovoltaïques	4222 m ²

4.6 Localisation du projetAdresse et commune(s)
d'implantationLIEU-DIT : LE BOURDIL
24 100 BERGERACCoordonnées géographiques¹ Long. 0° 31' 33" .1 Lat. 44° 50' 06" .1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau est prélevée sur le réseau d'irrigation de la SAUR avec un volume qui n'augmente pas par rapport à aujourd'hui du fait que l'irrigation est posée sur un terrain qui est déjà irrigué
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non pour la partie zones photovoltaïques du fait qu'elles sont à but agricole, cependant le bâtiment et les ombrières seront bâtis sur une zone agricole qui avait anciennement fait l'objet de remblayage. De ce fait ce terrain étaient devenue inculte pour les pratiques agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je pense que notre projet peut être dispensé de l'évaluation environnementale, car nous avons bien fait attention de ne pas avoir à bâtir pour simplifier notre projet, de construire les bâtiments sur des zones incultes aux pratiques agricoles, et que nous respecteront les demandes quant à l'implantation de haie et autres aménagements visant à la bonne intégration du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

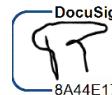
Beynac

le,

27/10/2020

Signature



DocuSigned by:


8A44E178D9424F8...

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE D.E.S.A.

28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE
M. 06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com
SIRET 44372341600030 – CODE NAF 7111Z
ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

PC04 – NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE TERRAIN ET LE PROJET

1 – LE SITE

La demande de permis de construire porte sur la construction d'un hangar agricole, de deux ombrières de stockage et de 5 serres à toiture photovoltaïque.

Ce projet agricole est porté par la SARL de la Ferme du Bourdil.

Le projet se situe au Sud-Est de la commune de Bergerac, village du sud-ouest de la France situé dans le département de la Dordogne, en région Nouvelle-Aquitaine.

Lieu-dit : LE BOURDIL – 24 100 BERGERAC.

L'unité foncière est composée des parcelles BL 93, 266, 276, 279, 280, 281, 480, 481, 497, et 499 formant une assiette foncière de 70 041 M².

Le terrain se trouve à une altitude moyenne de 47,39 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une pente moyenne de 3% du Nord au Sud et de 1% d'Ouest en Est. Il est inscrit dans une commune rurale dans un paysage à forte identité agricole, et est délimité par le chemin du Bourdil.



PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN EXISTANT

L'accès se fait depuis le Sud de l'unité foncière, depuis chemin du Bourdil.
Il y a des bâtiments agricoles sur l'unité foncière et une habitation.

La zone est soumise au PLUI zone A.

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE D.E.S.A.

28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE
M. 06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com
SIRET 44372341600030 – CODE NAF 7111Z
ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

2 – LE PROJET

Le projet de construction des hangars/ombrières est motivé par un besoin d'espace de stockage couvert pour abriter le matériel de l'exploitation et le fourrage. Les serres remplaceront les existantes déchirées et pérenniseront l'activité de maraîchage de l'exploitation.

Le projet est implanté sur la parcelle 70, à 3,20 mètres environ du point le plus proche de la limite de l'unité foncière côté Ouest, à 4,57 mètres environ du point le plus proche de la limite à l'angle Nord–Ouest, à 5,12 mètres environ de la limite Nord de l'unité foncière (Chemin communale n°203), et à 5,09 mètres environ du bâtiment existant, et à 27,72 mètres du point le plus proche de la limite Sud.

La construction des bâtiments nécessite de faible terrassement, pour le bâtiment 1, le terrassement sera réalisé en déblais/remblais pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accès en gravier compacté d'un débord de 5 mètres autour du bâtiment.



PHOTOMONTAGE DU PROJET

Le bâtiment sera construit en structure métallique.

BATIMENT 1 :

La structure métallique du bâtiment est composée de cinq travées, espacés de 6.00 M pour une longueur de bâtiment totale de 30,00 mètres et une largeur de 19.70 mètres.

Le faîtage est à 5,71 mètres par rapport au niveau de la plateforme en gravier compacté créée. (+48,27 NGF).

La toiture est constituée d'une double pente symétrique avec pour couverture un bac acier simple peau sur les deux versants. Sur les versants, la pente est de 15%, des panneaux photovoltaïques viendront recouvrir le bac acier.

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE D.E.S.A.

28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE
M 06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com
SIRET 44372341600030 – CODE NAF 7111Z
ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 546,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

OMBRIERE 1 ET 2 :

La structure métallique du bâtiment est composée de dix portiques, espacés de 5.00 M pour une longueur de bâtiment totale de 50,00 mètres et une largeur de 12,00 mètres.

Le faîtage est à 4,69 mètres par rapport au niveau de la plateforme en gravier compacté créée. (+47,87 NGF).

La toiture est constituée d'un pan avec pour couverture un bac acier simple peau. La pente est de 10,50%, des panneaux photovoltaïques viendront recouvrir le bac acier. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 573,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

SERRES 1, 2 ET 3 :

La structure métallique du bâtiment est composée de 22 travées, espacés de 4,08 M pour une longueur de bâtiment totale de 94,16 mètres et une largeur de 10,14 mètres.

Le faîtage est à 4,00 mètres par rapport au niveau du sol en culture.

La toiture est constituée d'une double pente asymétriques. Le versant Sud a une pente est de 12° constitué d'un calepinage de panneaux photovoltaïques et de verre trempé. Le versant Nord est une verrière en verre trempé. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 544,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

SERRES 4 ET 5 :

La structure métallique du bâtiment est composée de 18 travées, espacés de 4,08 M pour une longueur de bâtiment totale de 74,00 mètres et une largeur de 10,05 mètres.

Le faîtage est à 5,00 mètres par rapport au niveau du sol en culture.

La toiture est constituée d'un seul pan d'une pente de 12,5°. Le versant Sud a une pente est de 12° constitué d'un calepinage de panneaux photovoltaïques et de verre trempé. La surface totale de panneaux photovoltaïques est de 560,00 M², permettant de créer une centrale de production d'électricité photovoltaïque de 100 kWc.

Les bâtiments resteront ouverts.

Les eaux pluviales seront naturellement absorbées par la plateforme drainante.

Sécurité incendie : L'accès au projet est direct depuis le chemin du Bourdil, la voie d'accès au bâtiment disposera d'une largeur minimum de 3 mètres.

3- LOCAUX ONDULEURS :

Un local technique de 1,70 m² sera aménagé sur la façade Nord du bâtiment 1, les locaux des autres bâtiments seront suspendus.

Le local technique permettra d'héberger les onduleurs servant à convertir la production d'électricité générée par la centrale photovoltaïque installée sur le toit du hangar agricole. Le local possède une toiture en bardage acier

MATTHIEU PLACE ARCHITECTE D.E.S.A.

28, RUE DE NAVARIN 13006 MARSEILLE
M. 06 84 75 73 49 mp@matthieuplace.com
SIRET 44372341600030 – CODE NAF 7111Z
ORDRE DES ARCHITECTES PACA PRO01267

identique à la toiture du bâtiment agricole et les façades seront équipées de grillage. Un arrêt d'urgence coup de poing sera accessible à côté de la porte du local onduleur.

Le local technique mesure 1.30 x1.30 m au sol et possède une hauteur de 2.38 m. Ce local préfabriqué sera installé après le montage de la structure du bâtiment agricole.

4– ANNEXES

- NOTICE AGRICOLE
- ATTESTATIONS MSA DES 4 GÉRANTS & KBIS
- LETTRE DE MOTIVATION



DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...

Formulaire justifiant des constructions en Zone Agricole lors d'une demande de Permis de construire

Informations Générales

Nom (ou raison sociale) : S.A.R.L. La Ferme du Bourdel
Prénom (ou nom du gérant) : POURTALES
Age : 25 ans
Téléphone : 0688674860
Email : ...t...pourtales@gmail.com

1. Données générales de l'activité de l'utilisateur

Votre activité :

- Exploitant agricole à titre principal n'exerçant aucune autre activité ;
- Exploitant agricole à titre principal exerçant une autre activité
Précisez laquelle :
- Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une autre activité à titre principal
Précisez laquelle :

Statut de l'exploitation :

N° SIREN 832 799 217 000 19
N° Pacage : 024036 838

Individuelle EARL GAEC SCEA Autres : SARL
Raison Sociale : S.A.R.L. La Ferme du Bourdel

Adresse du siège d'exploitation Lieu-Dit : <u>Le Bourdel Haut</u> Commune : <u>24100 Bergerac</u>	Adresse du projet (si différente du siège d'exploitation) : Lieu-Dit : <u>Le Bourdel Haut</u> Commune : <u>24100 Bergerac</u>
Adresse de l'habitation (si différente du siège d'exploitation) : Lieu-Dit : <u>Le Bourdel Haut</u> Commune : <u>24100 Bergerac</u>	
Distance (km) entre le siège d'exploitation et l'adresse du projet : <u>0</u>	
Distance (km) entre la résidence et l'adresse du projet : <u>0</u>	

L'Exploitation Agricole :

Surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation55.....ha

Cette SAU est-elle plutôt : Dispersée Groupée**Les activités actuelles :**

Cultures		ou	
Nature des cultures	Surface cultivée	Tonne	Volume
Maïs	15	150	
Blés			
Orges	8 ha	40	
Avoine			
Seigle			
Prairie	25 ha	250	
Autre ...	7 ha	100	

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes	15	Porcs à l'engrais	300
Veaux	10	Porcs reproducteurs	30
Génisses	8	Porcelets	100
Taurillons	0	Volailles	
Bœuf	8	Poulets/Poules	
Vache laitière		Pintades/Chapons	
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	
Chevreaux		Canards	
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis	16		
Agneaux/Agnelles	30		
Béliers	1		

Exploitation classée ICPE :

 Non Oui, Entourer le type : Autorisation / Déclaration / Enregistrement

2. Pour les demandes portant sur une construction de bâtiment agricole

Vos bâtiments actuels

Bâtiments existants	Utilisations actuelles	Surface m ²
Bâtiment 1	chambre froide/petit matériel	120
Bâtiment 2	abrit pour brebis	120
Bâtiment 3		
Bâtiment 4		
Bâtiment 5		

Actuellement avez-vous :

- Du matériel stocké hors abri : Oui Non
- Du fourrage stocké hors abri : Oui Non
- Autres produits stockés hors abri : Oui Non

Le projet d'évolution de l'exploitation

La construction est-elle consécutive à une extension de l'exploitation : Oui Non

Si oui (préciser quelle activité et les informations relatives) :

Cultures		ou	
Nature des cultures	Surface cultivée	Tonne	Volume
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie	5 ha	50	
Autre ...	10 ha	150	

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais	
Veaux		Porcs reproducteurs	
Génisses		Porcelets	
Taurillons		Volailles	
Bœuf		Poulets/Poulardes	
Vache laitière		Pintades/Chapons	
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	
Chevreaux		Canards	
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis	70		
Agneaux/Agnelles	130		
Béliers	5		

Le projet de construction de bâtiment(s) :

Surface du (ou des) bâtiment(s) : N°1 600 m² N°2 2 x 600 m² 1200 m²
ou autres...

Destinations du (ou des) nouveau (x) bâtiment(s) (précisez la surface de chaque destination) :

Stockage matériel : 300 m² Stockage fourrage : 300 m²

Faire un listing dans la lettre de motivation

Animaux : m² Stockage céréales : m²

Autres : Préciser : parking pour machine et véhicules 1200 m²

Le projet de construction est-il destiné à remplacer un (ou plusieurs) bâtiment(s) ?

Oui Non

Distance par rapport au :

- Siège de l'exploitation : 0 m
- Bâtiment(s) de l'exploitation : 50 m
- Tiers : à de 150 mètres m

Justifier le choix d'implantation du bâtiment par rapport à l'exploitation :

Les bâtiments et ombrières sont implantés sur une zone
inculte au culture agricole et dans la continuité de
l'existant afin d'améliorer les conditions de travail
Et abriter les véhicules et machines agricoles pour
un parking couvert à proximité du corps de ferme.

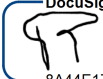
Je soussigné, Paul-André Tinelère

Atteste l'exactitude des renseignements fournis.

A Beyre, le 13.02.2020

Signature :



DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...



Code de sécurité :

202408DF6823F2B

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations
contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr

rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**

- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES CEDRIC
LD LE BOURDIL
HAUT
24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

Monsieur POURTALES CEDRIC

LD LE BOURDIL

HAUT

24100 BERGERAC

1691134111309

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre
organisme depuis le 01/10/2017.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.

- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES
SPECIALISEES

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur



Code de sécurité :

20242015991FE46

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations
contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr

rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**

- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

Mme POURTALES LAURENCE
LD LE BOURDIL
HAUT
24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

Madame POURTALES LAURENCE

LD LE BOURDIL

HAUT

24100 BERGERAC

2741299140107

est affilié(e) en qualité de chef d'exploitation auprès de notre organisme depuis le
06/08/2012.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.

- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES
SPECIALISEES

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur



Code de sécurité :

20240AB33D83541

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations
contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr

rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**

- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES TIMOTHEE
LD LE BOURDIL
HAUT
24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

Monsieur POURTALES TIMOTHEE

LD LE BOURDIL

HAUT

24100 BERGERAC

1960734111034

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre
organisme depuis le 01/10/2017.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.

- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES
SPECIALISEES

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur



Code de sécurité :

20244C4AD8B5681

Pour contrôler cette attestation
connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations
contenues peuvent être contrôlés :

- en ligne sur notre site www.msa24-47.fr

rubrique **services en ligne > vérification d'attestations**

- en contactant la MSA Dordogne Lot et Garonne ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M POURTALES FRANCOIS
520 CHE DU BOURDIL
24100 BERGERAC

La MSA Dordogne Lot et Garonne certifie que :

Monsieur POURTALES FRANCOIS

520 CHE DU BOURDIL

24100 BERGERAC

1950234111047

est affilié(e) en qualité de membre de société non salarié agricole auprès de notre
organisme depuis le 01/10/2017.

A la date du 20/04/2020 :

- l'activité est exercée à titre principal.

- la superficie mise en valeur est de 26,6507 ha DONT 3,0000 HA EN CULTURES
SPECIALISEES

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

Le Directeur



N° de gestion 2017B00351

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 7 janvier 2020

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	832 799 217 R.C.S. Bergerac
<i>Date d'immatriculation</i>	13/11/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	LA FERME DU BOURDIL
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	74 200,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Lieu-Dit Bourdil Haut 24100 Bergerac
<i>Activités principales</i>	Activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural maraichage élevage porcin
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 13/11/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	POURTALES Cédric
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/11/1969 à Ganges (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	POURTALES François Nicolas
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/02/1995 à Ganges (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	CAPT Laurence
<i>Nom d'usage</i>	POURTALES
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 31/12/1974 à POMPALES (SUISSE)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	POURTALES Timothée David
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/07/1996 à Ganges (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Lieu-Dit Le Bourdil Haut 24100 Bergerac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Lieu-Dit Bourdil Haut 24100 Bergerac
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural maraichage élevage porcin
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

N° de gestion 2017B00351

Mode d'exploitation Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement 1570 Route Du Fleix 24130 Saint-Pierre-d'Eyraud
Activité(s) exercée(s) Elevage porcin commerce de porc et légumes production de pâtes fraîches
Date de commencement d'activité 01/12/2017
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

MENTIONS DES DECISIONS INTERVENUES DANS DES PROCEDURES DE SAUVEGARDE, DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE, DE LIQUIDATION JUDICIAIRE, DE REGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS

- Mention du 19/04/2019 Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 12/04/2019 A prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde , a fixé à 6 mois la période d'observation, a nommé Mme S MOREL en qualité de juge commissaire et Mme C LOPEZ en qualité de juge commissaire suppléante, a désigné la SCP PIMOUGUET LEURET ET DEVOS-BOT 37 rue Pozzi 24100 BERGERAC en qualité de mandataire judiciaire, Les créances sont à déclarer auprès du mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 04/03/2019 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 17/01/2019
- Mention n° 4138 du 21/10/2019 Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 14/10/2019 A ordonné la jonction n° 19/00032 et 19/0015 sous le seul numéro 19/0015 en raison de l'extension prononcée. Autorisé le renouvellement de la période d'observation pour six mois. Renvoyé le dossier à l'audience du lundi 10 février 2020
- Mention n° 4138 du 21/10/2019 Jugement du tribunal de grande instance de BERGERAC En date du 09/09/2019 A étendu la procédure à Mme Laurence POURTALES et M. Cédric POURTALES

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Sarl la ferme du Boudil
Le Boudil Haut
24100 BERGERAC

Madame, Monsieur,

Nous nous demandons par la présente, l'autorisation de construire ces hangars de stockage pour notre matériel agricole et notre foin ainsi que des serres.

En effet, notre exploitation nécessite de nouveaux bâtiments car nous manquons de place pour pouvoir abriter tout notre matériel et notre foin qui sont actuellement dehors et donc soumis aux aléas de la météo. Le foin est nécessaire pour notre bétail (porcs, vaches...). L'installation de serres va permettre de pouvoir développer et surtout pérenniser notre atelier maraîchage afin de pouvoir également répondre à la demande toujours croissante des collectivités.

Cette demande, est une réelle nécessité pour notre entreprise qui est actuellement en procédure de sauvegarde et qui emploie 5 salariés et 4 associés. Nous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez agréer Madame, Monsieur nos respectueuses salutations.

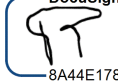
MAITRE D'OUVRAGE :
SARL LA FERME DU BOURDIL
BOURDIL HAUT
24 100 BERGERAC

ARCHITECTE :
MATTHIEU PLACE
28, RUE DE NAVARIN
13006 - MARSEILLE

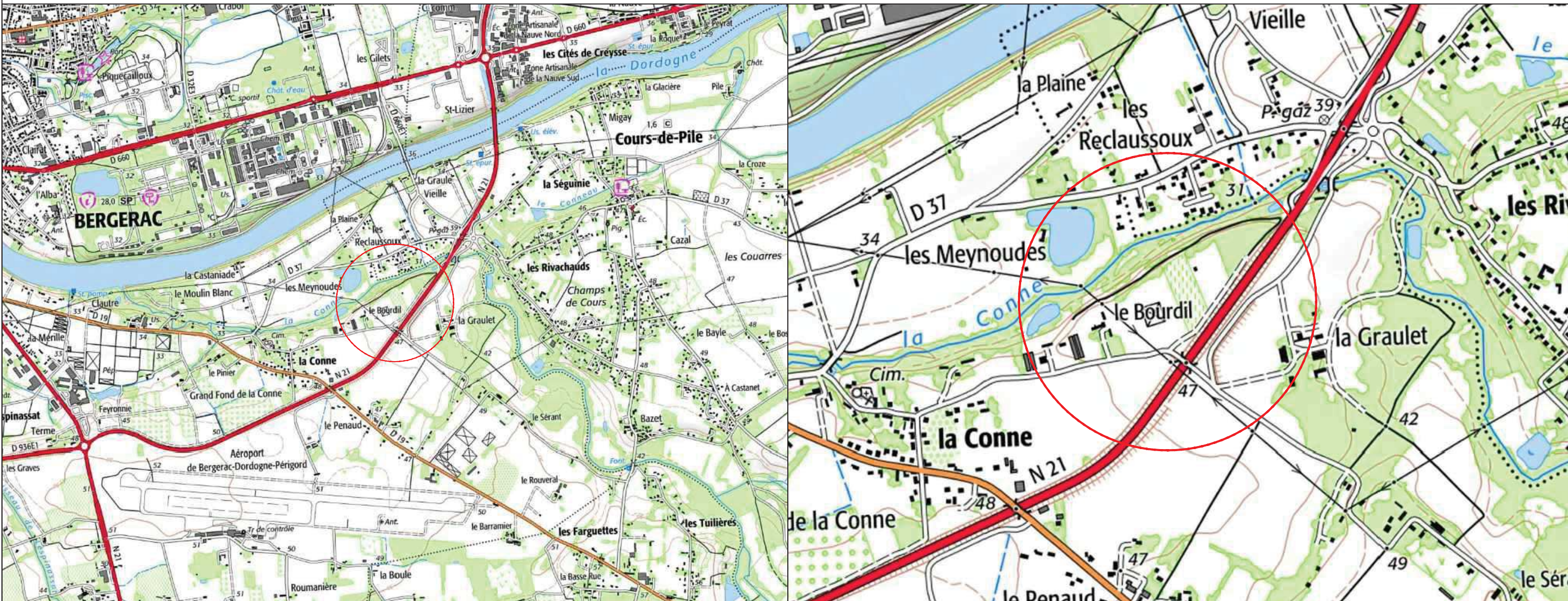
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE, 5 SERRES
ET 2 OMBRIÈRES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE
LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

SOMMAIRE :

PLAN DE SITUATION	Ech.:1/25000° - 1/10000°	PC 1
PLAN DE MASSE EXISTANT	Ech.:1/2000°	PC 2.1
PLAN DE MASSE PROJET	Ech.:1/2000°	PC 2.2
PLAN DE MASSE PROJET	Ech.:1/750°	PC 2.3
TERRASSEMENT COUPE AA'	Ech.:1/750° - 1/400°	PC 3.1
COUPE AA' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/400°	PC 3.2
TERRASSEMENT COUPE BB'	Ech.:1/750° - 1/300°	PC 3.1
COUPE BB' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/300°	PC 3.2
TERRASSEMENT COUPE CC'	Ech.:1/750° - 1/250°	PC 3.1
COUPE CC' SUR LE TERRAIN	Ech.:1/750° - 1/250°	PC 3.2
FACADES BATIMENT 1	Ech.:1/200°	PC 5.1
PLAN DE TOITURE BATIMENT 1	Ech.:1/150°	PC 5.2
PLANS OMBRIÈRES 1 & 2	Ech.:1/250°	PC 5.3
PLANS SERRES 1, 2 & 3	Ech.:1/250°	PC 5.4
PLANS SERRES 4 & 5	Ech.:1/250°	PC 5.5
INSERTION	Ech. :SANS	PC 6
ENVIRONNEMENT PROCHE	Ech.:SANS	PC 7
PAYSAGE LOINTAIN	Ech.:SANS	PC 8

DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...

DATE : 16 / 07 / 2020



1:25000 - 1CM = 250M

1:10000 - 1CM = 100M



[Handwritten signature]

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE :
 SARL LA FERME DE BOURDIL
 LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

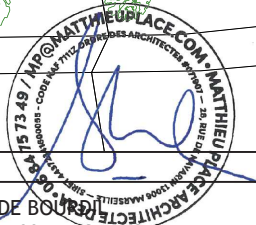
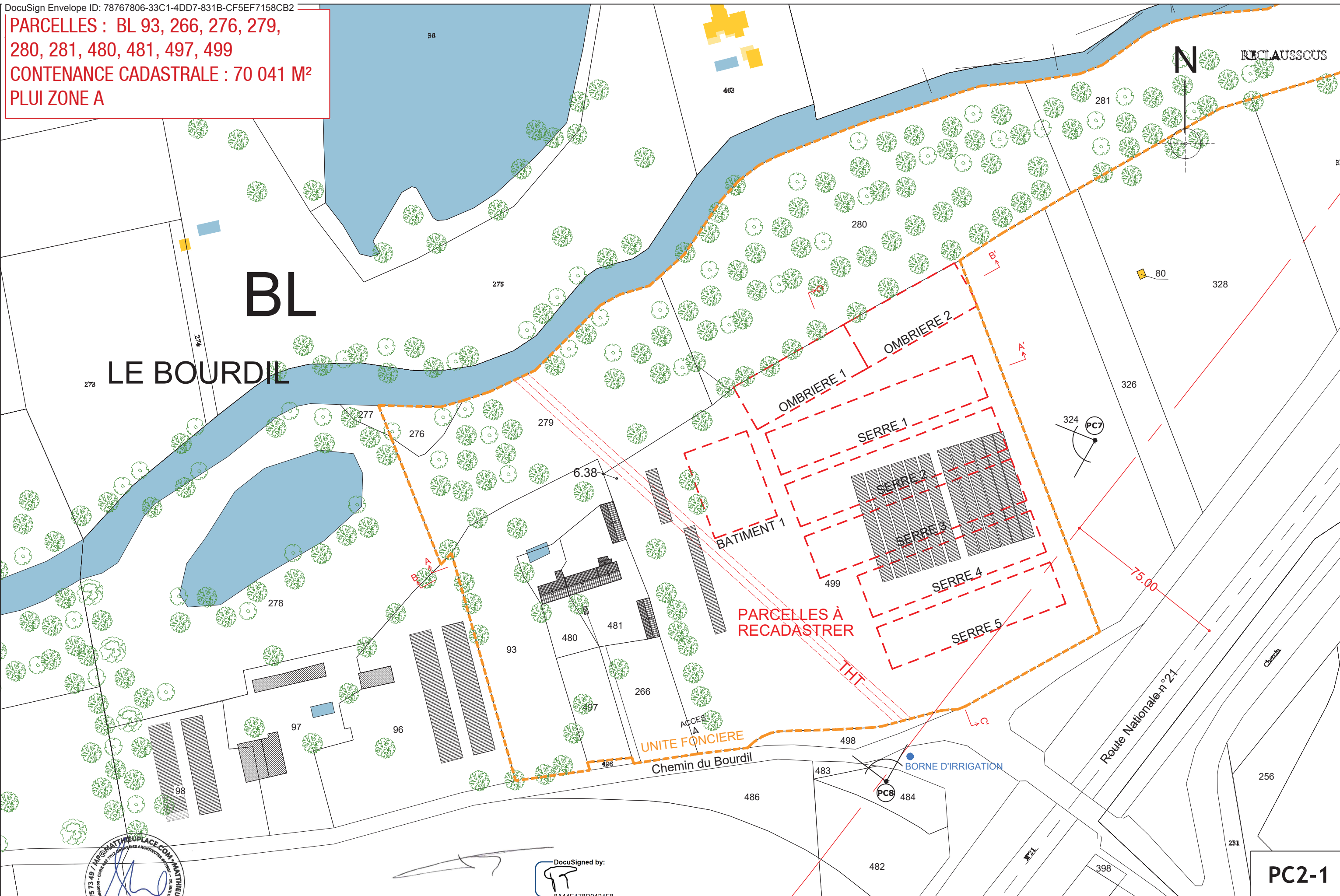
ARCHITECTE :
 MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

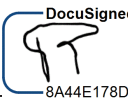
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

PLAN DE SITUATION

PC1

PARCELLES : BL 93, 266, 276, 279, 280, 281, 480, 481, 497, 499
CONTENANCE CADASTRALE : 70 041 M²
PLUI ZONE A



DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL
 LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

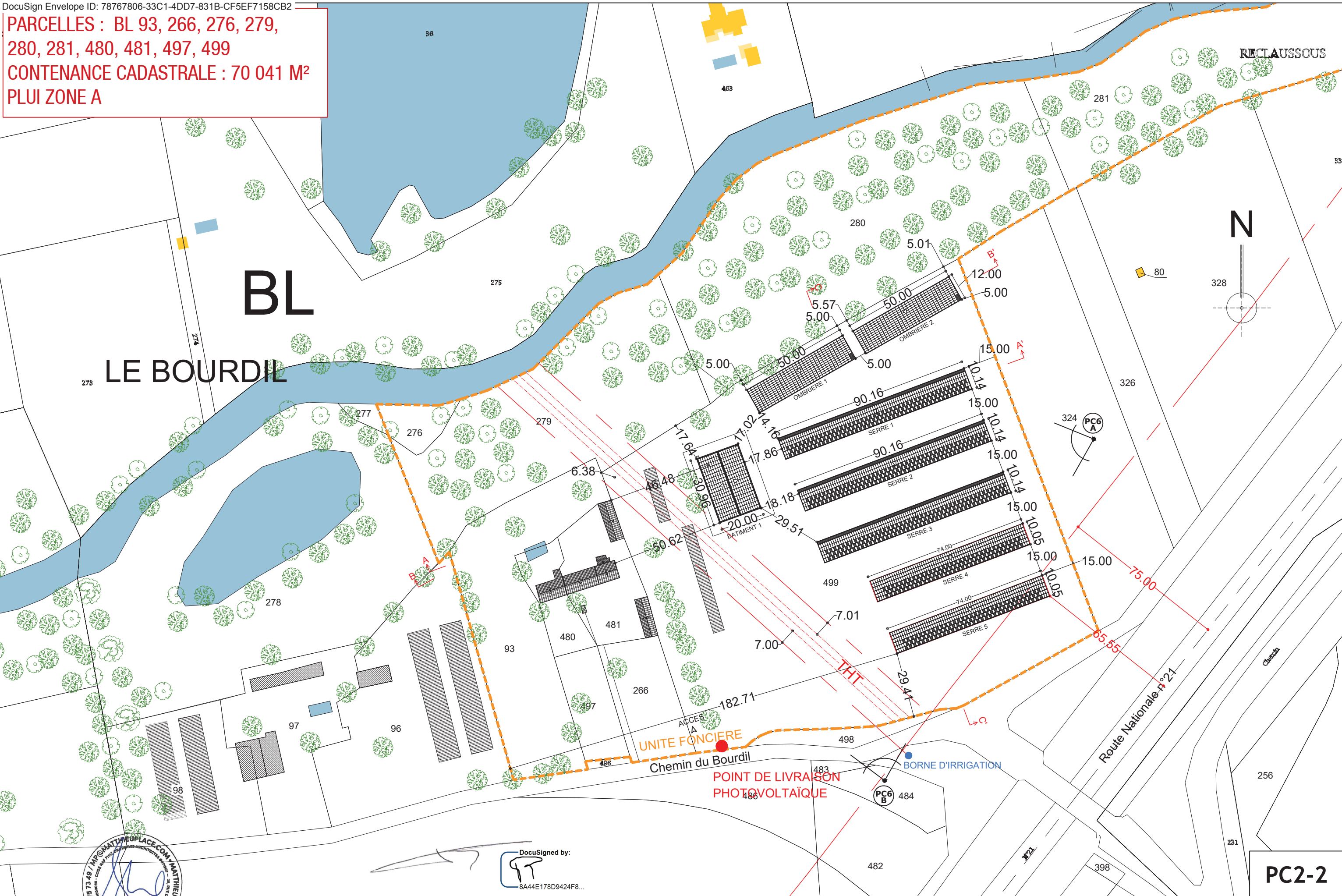
ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

PLAN DE MASSE EXISTANT **1/1500**

PC2-1

PARCELLES : BL 93, 266, 276, 279, 280, 281, 480, 481, 497, 499
CONTENANCE CADASTRALE : 70 041 M²
PLUI ZONE A



BENEFICIAIRE :
SARL LA FERME DE BOURDIL
LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

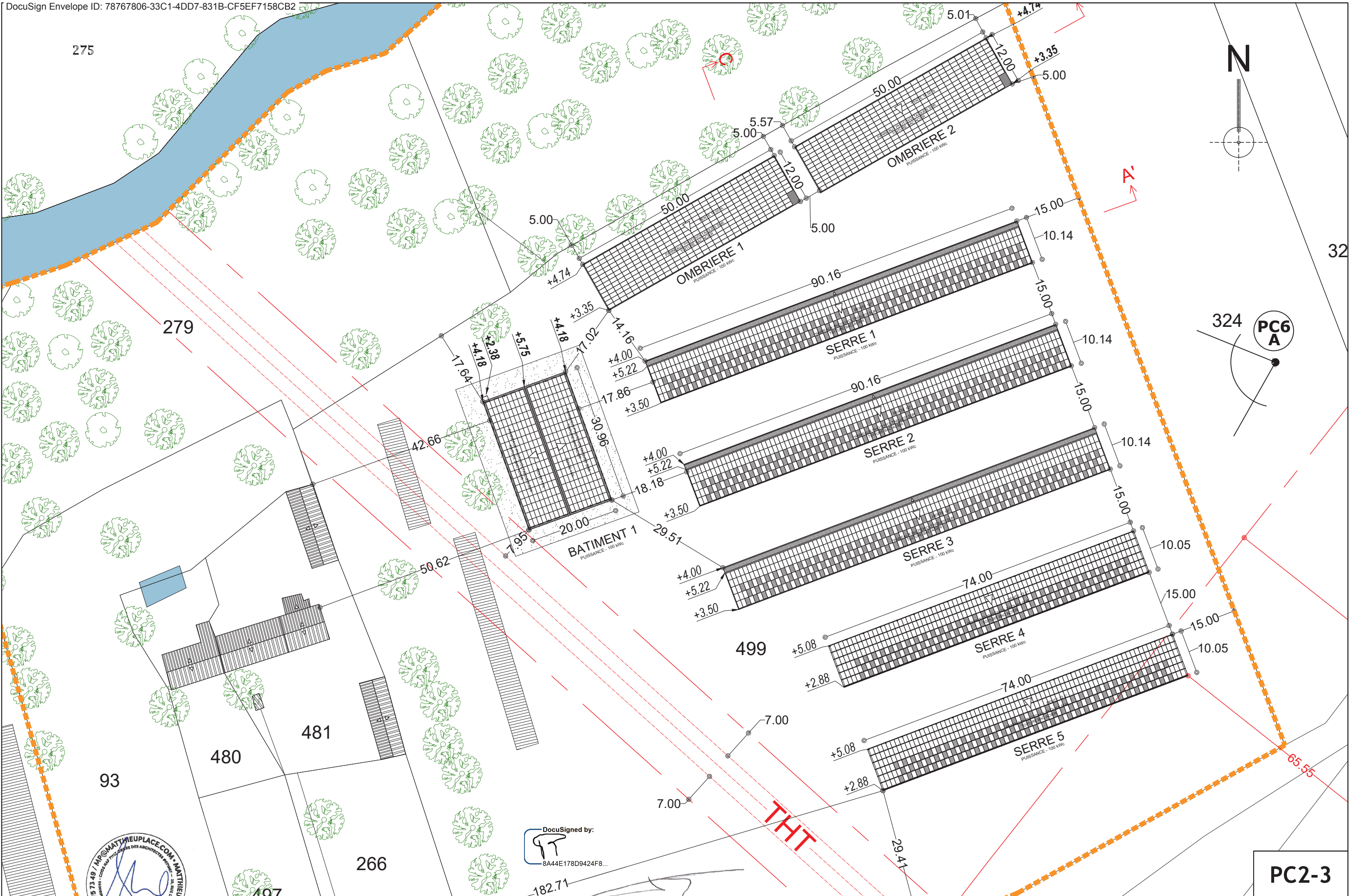
ARCHITECTE :
MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

DocuSigned by:
8A44E178D9424F8...

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

PLAN DE MASSE PROJET **1/1500**

PC2-2



DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

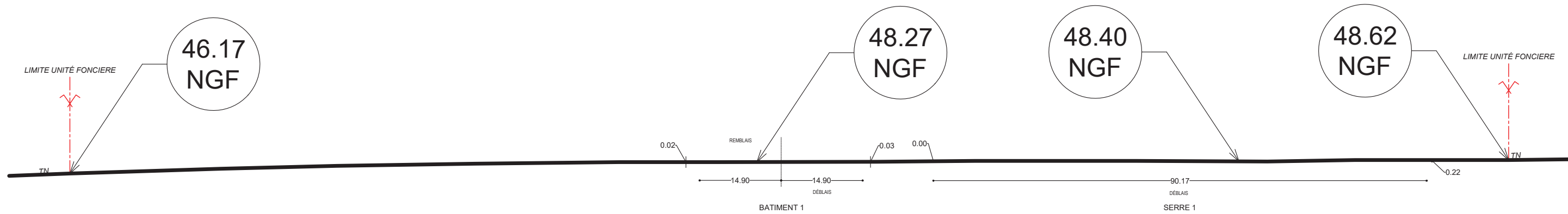
BENEFICIAIRE :
 SARL LA FERME DE BOURDIL
 LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

ARCHITECTE :
 MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

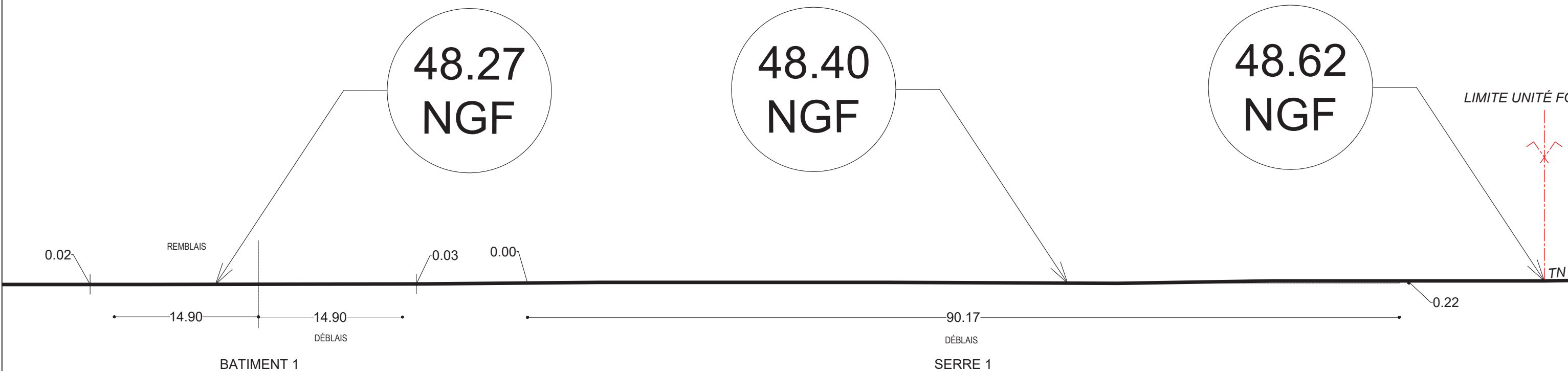
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

PLAN DE MASSE PROJET

PC2-3
 1/750



1/750



1/400



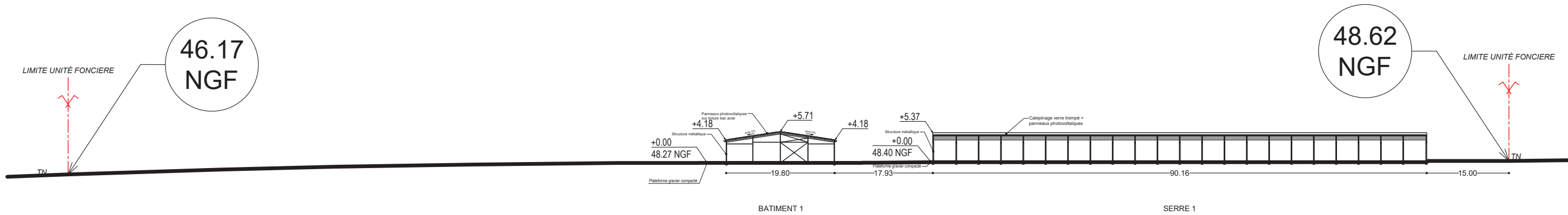
[Handwritten signature]

DocuSigned by:

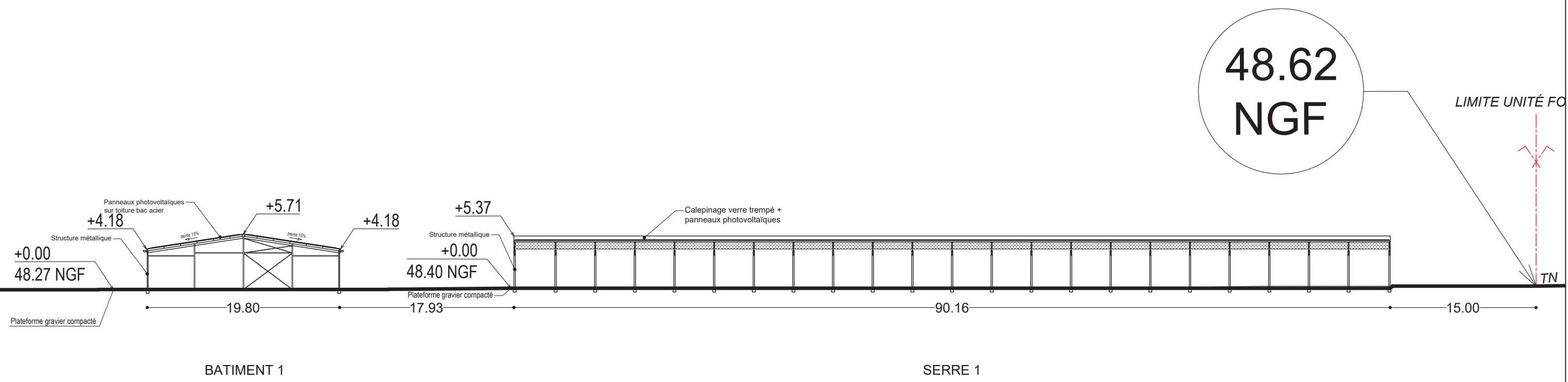
 8A44E178D9424F8...

PC3-1

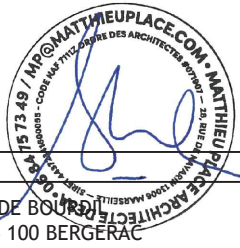
BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	TERRASSEMENT COUPE AA'
--	--	---	------------------------



1/750



1/400

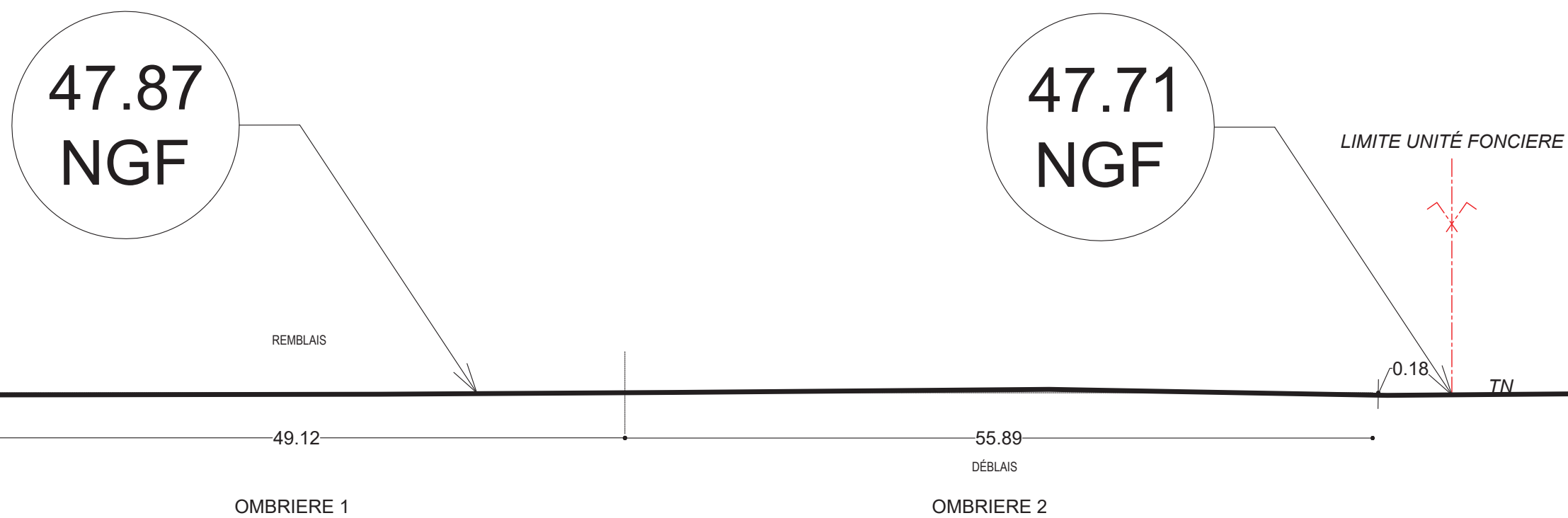
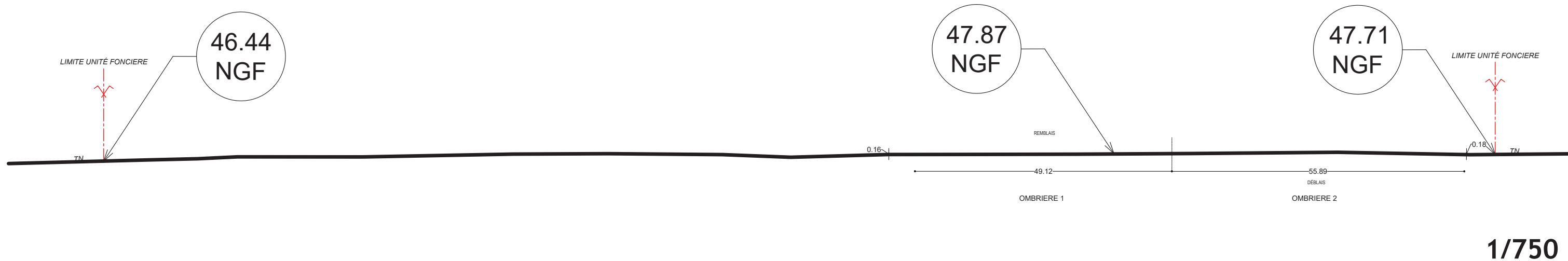


[Handwritten signature]

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	COUPE AA' SUR LE TERRAIN	PC3-2
--	--	---	--------------------------	-------

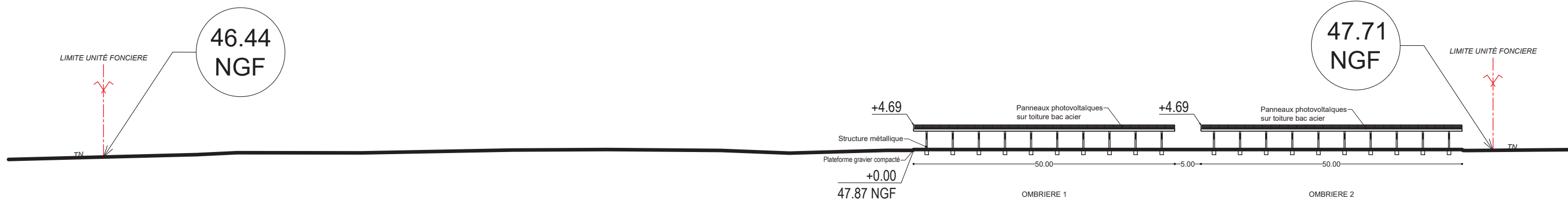


Handwritten signature of Matthieu Place

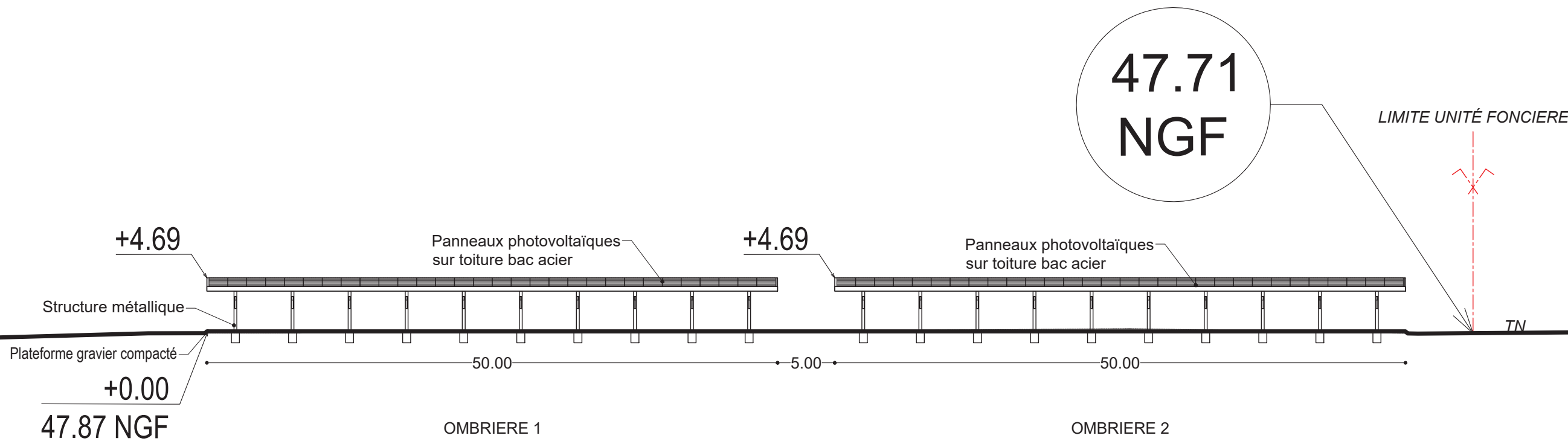
DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

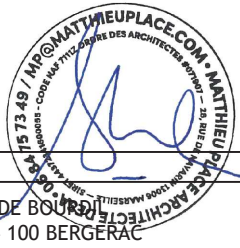
BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	TERRASSEMENT COUPE BB'	PC3-3
--	--	---	------------------------	-------



1/750



1/400

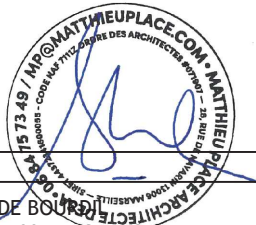
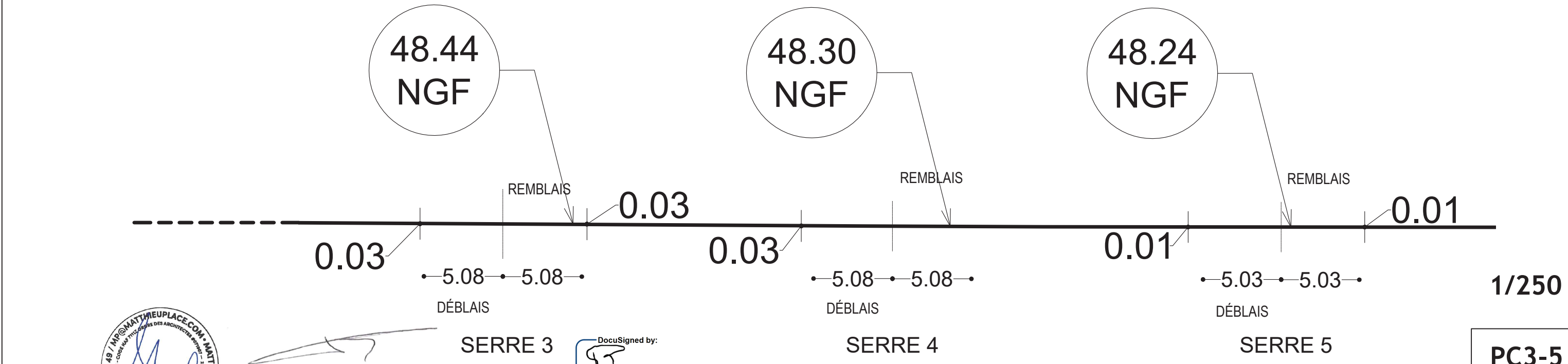
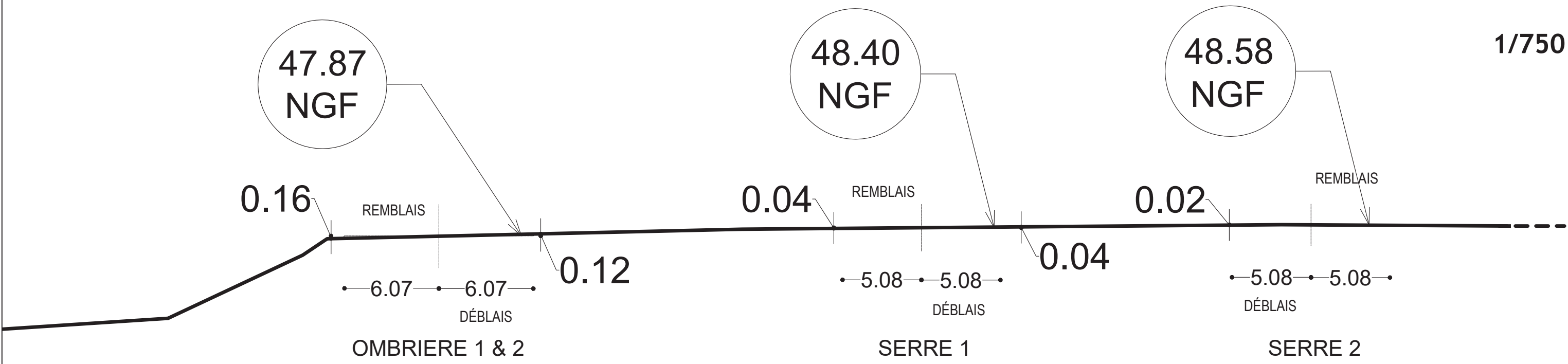
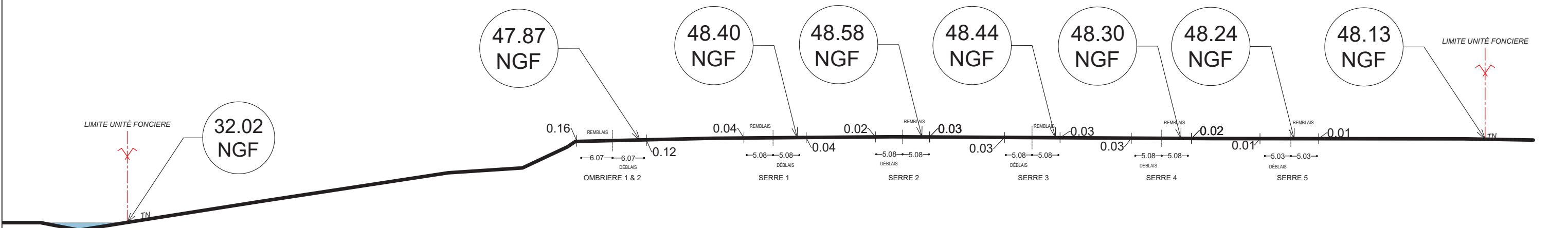


[Handwritten signature]

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	COUPE BB' SUR LE TERRAIN	PC3-4
--	--	---	--------------------------	-------

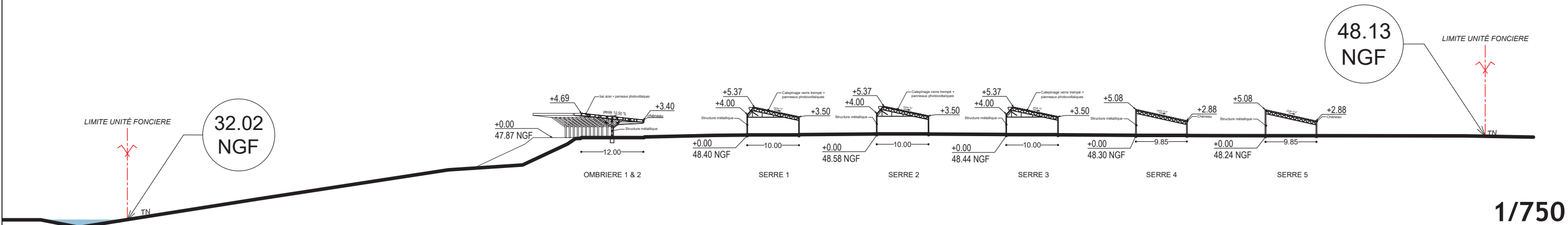


Handwritten signature

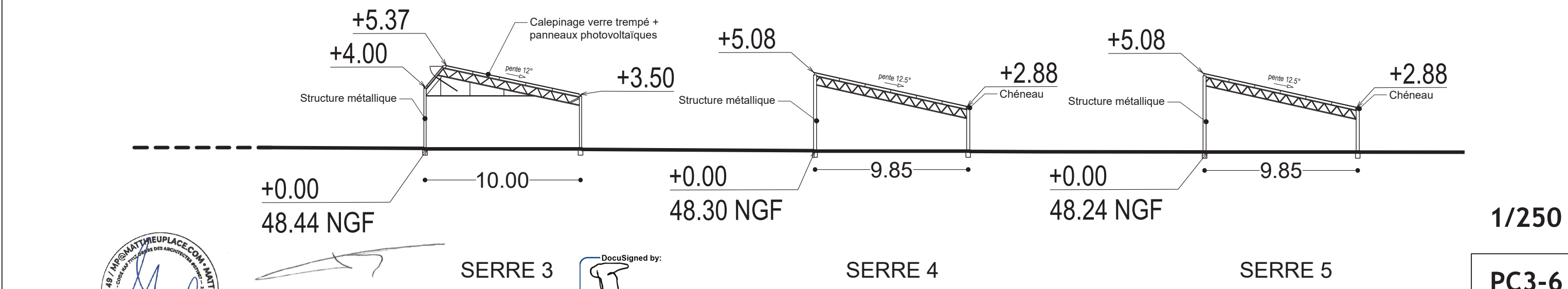
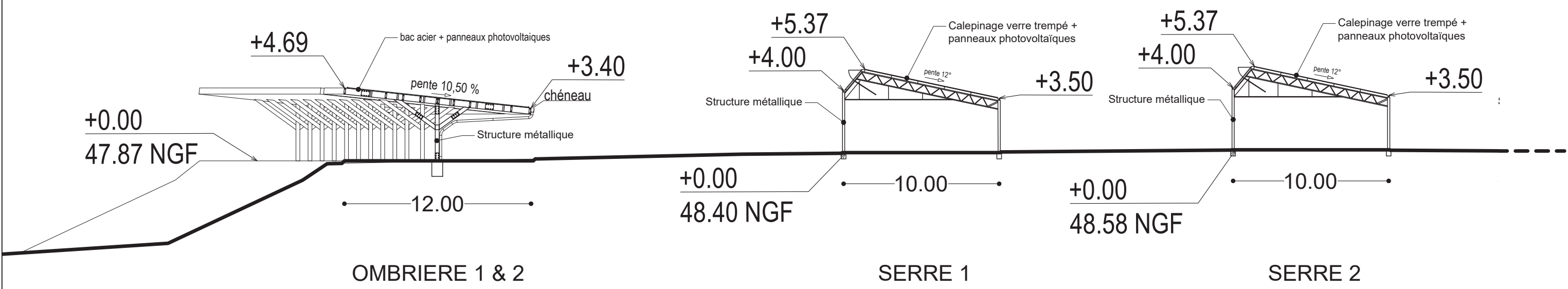
DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

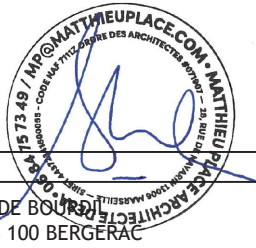
BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	TERRASSEMENT COUPE CC'	PC3-5
--	--	---	------------------------	-------



1/750



1/250

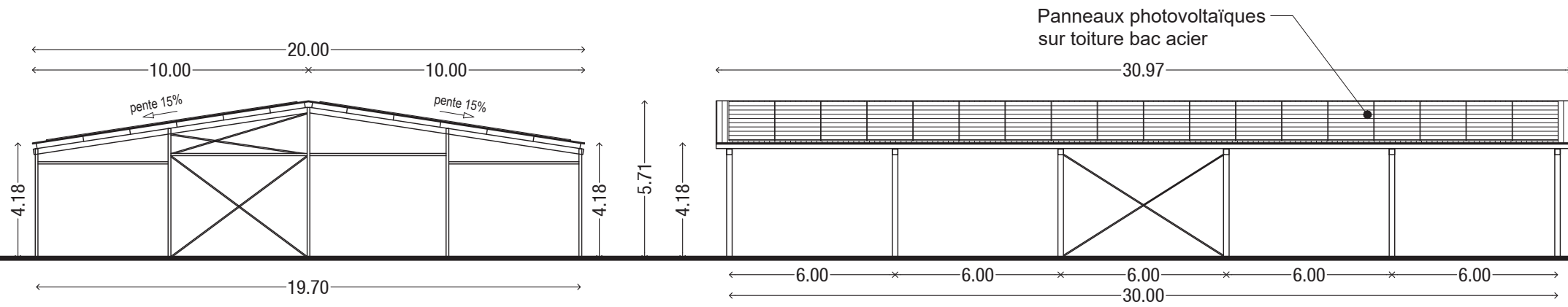


[Handwritten signature]

DocuSigned by:

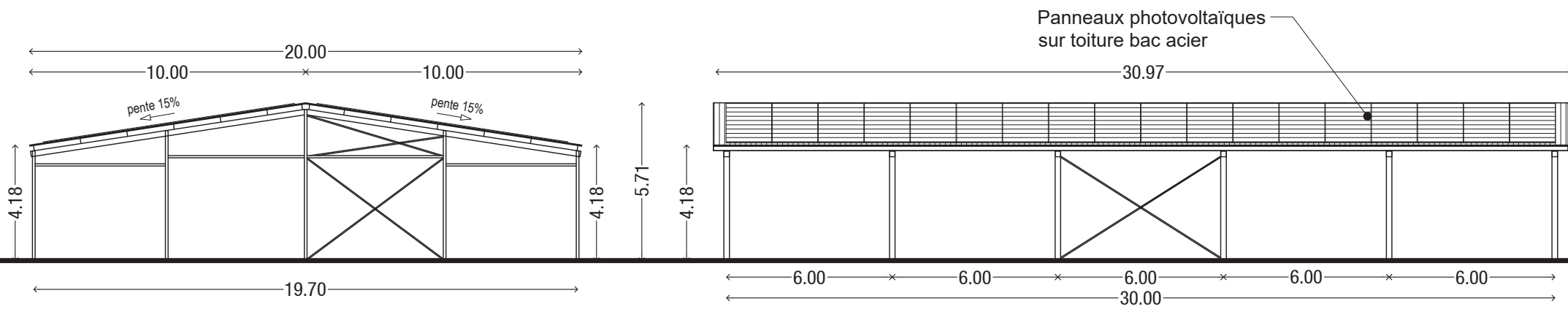
 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	COUPE CC' SUR LE TERRAIN	PC3-6
--	--	---	--------------------------	-------



FAÇADE OUEST

FAÇADE SUD



FAÇADE EST

FAÇADE NORD



Handwritten signature of the architect.

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE :
 SARL LA FERME DE BOURDIL
 LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

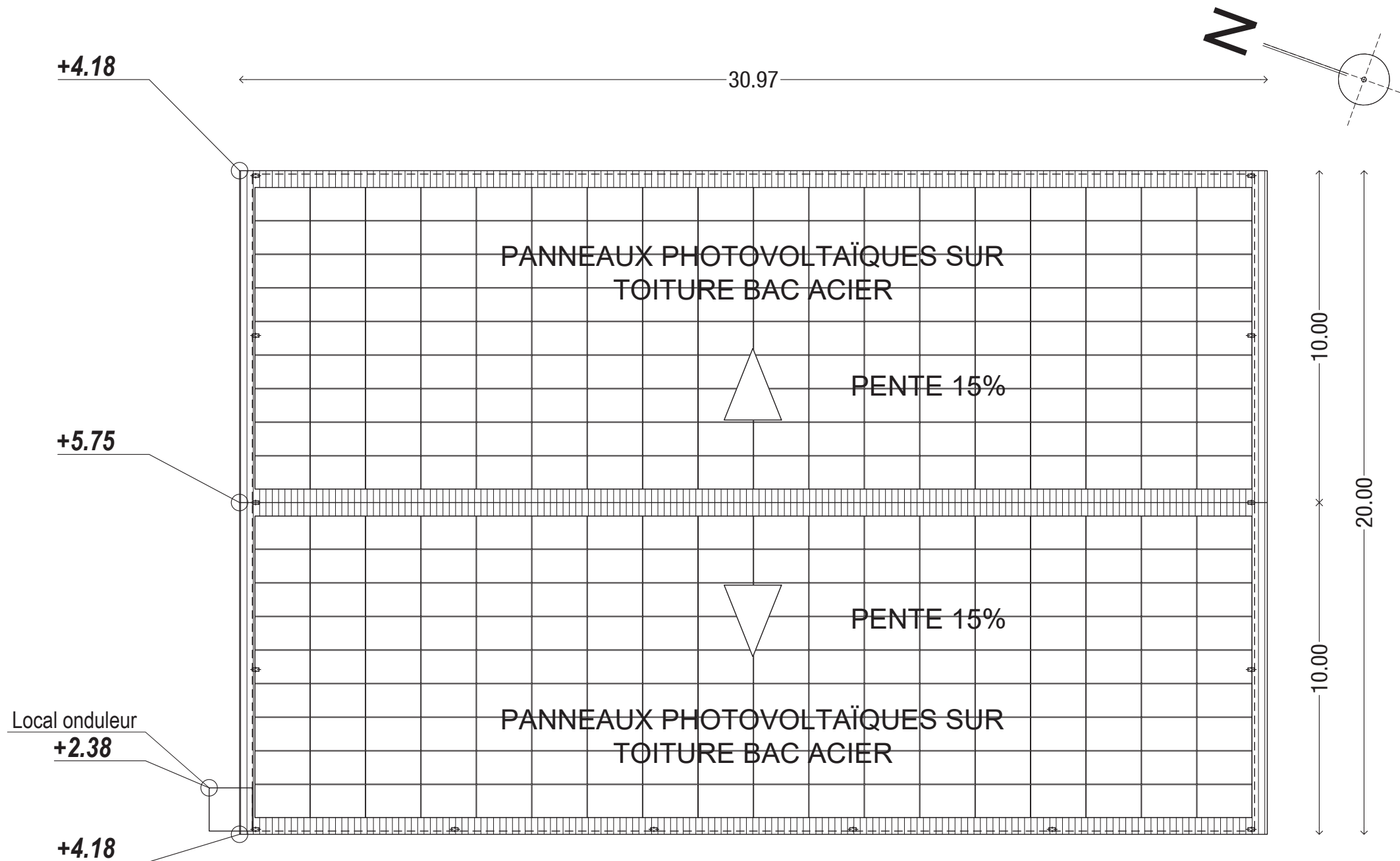
ARCHITECTE :
 MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

FAÇADES BATIMENT 1

PC5-1

1/200

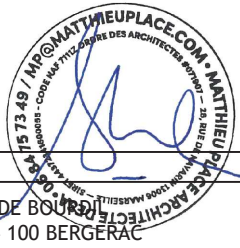
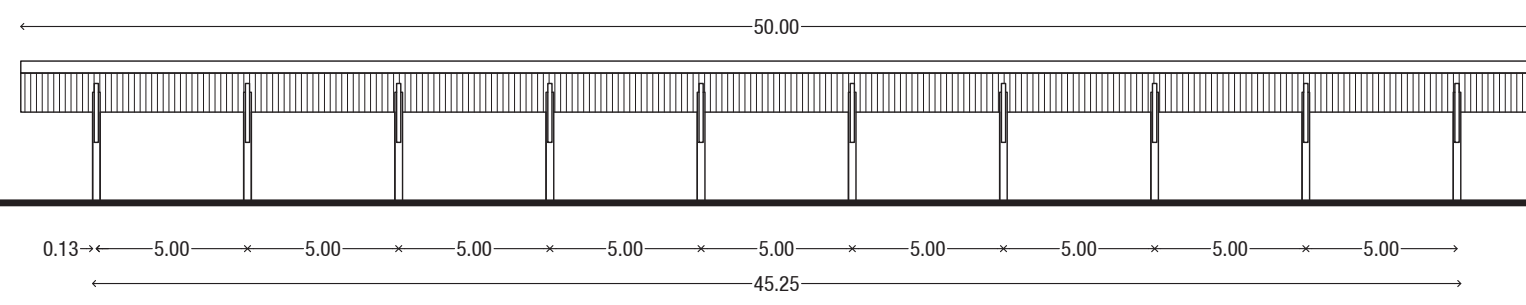
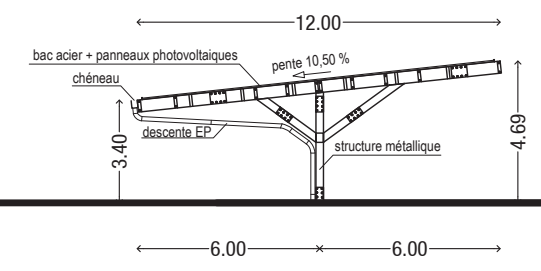
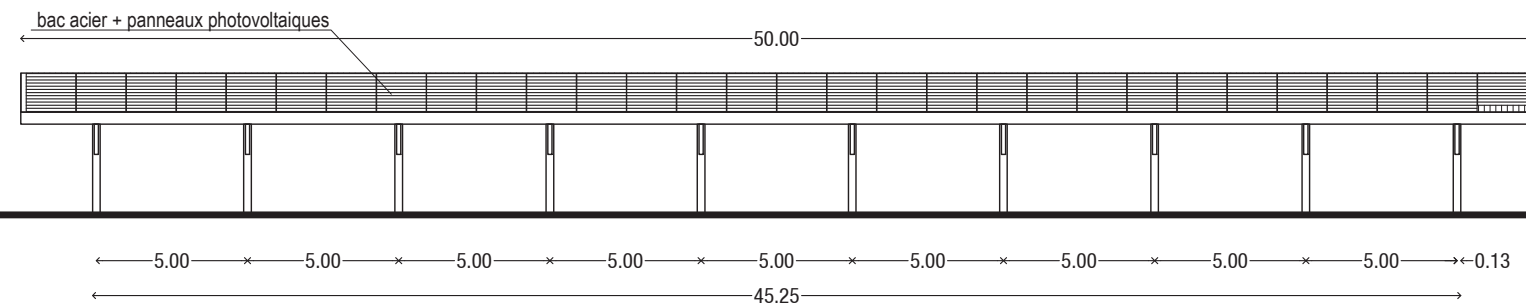
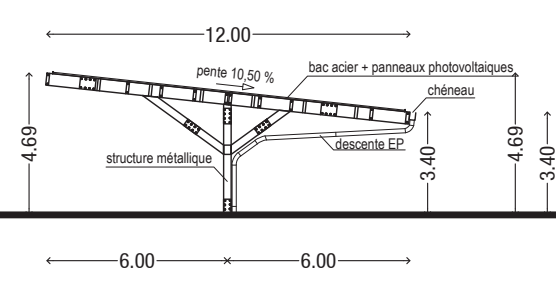
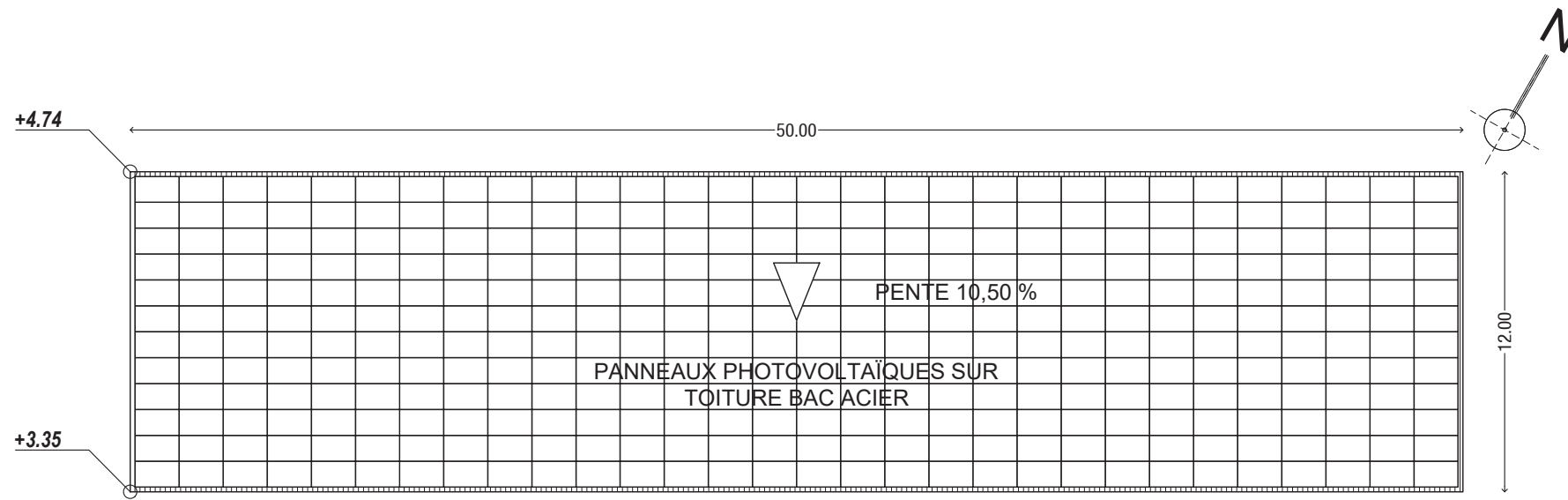


[Handwritten signature]

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	PLAN DE TOITURE BATIMENT 1	PC5-2 1/150
--	--	---	----------------------------	----------------



Handwritten signature

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

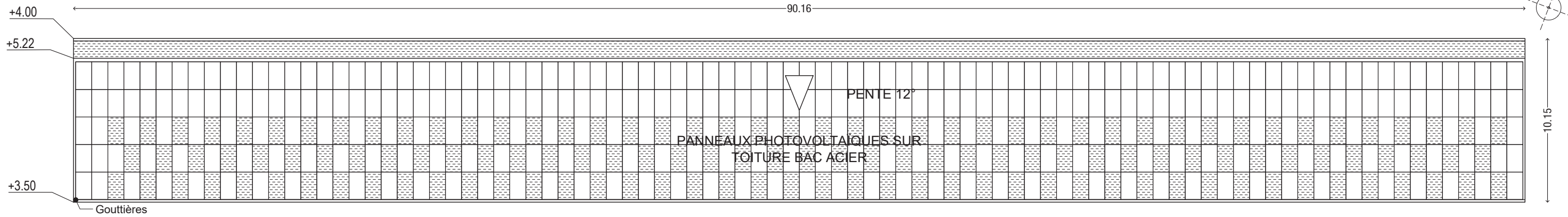
BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL - LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

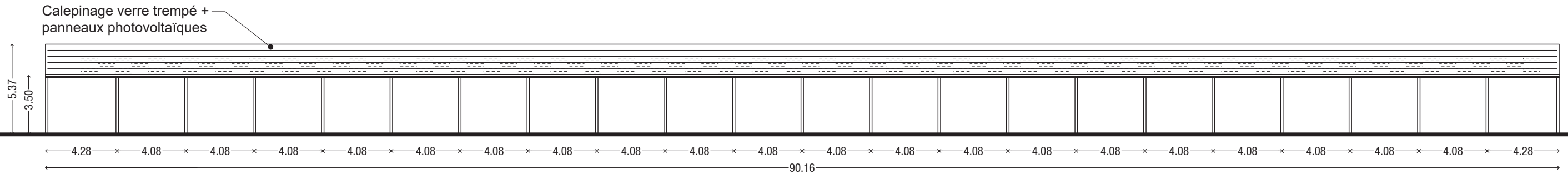
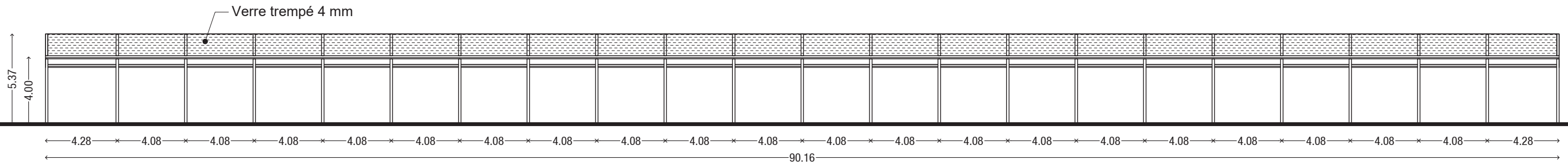
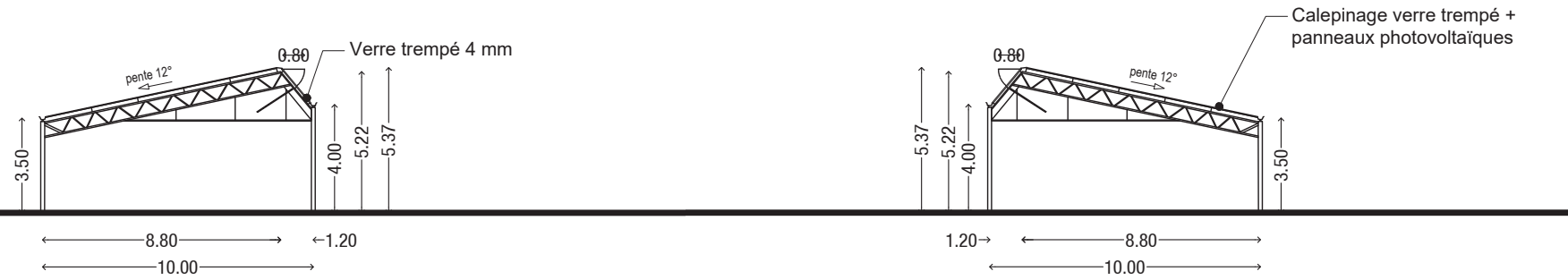
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

PLANS OMBRIÈRES 1 & 2

PC5-3
 1/250



SERRES 1,2 & 3

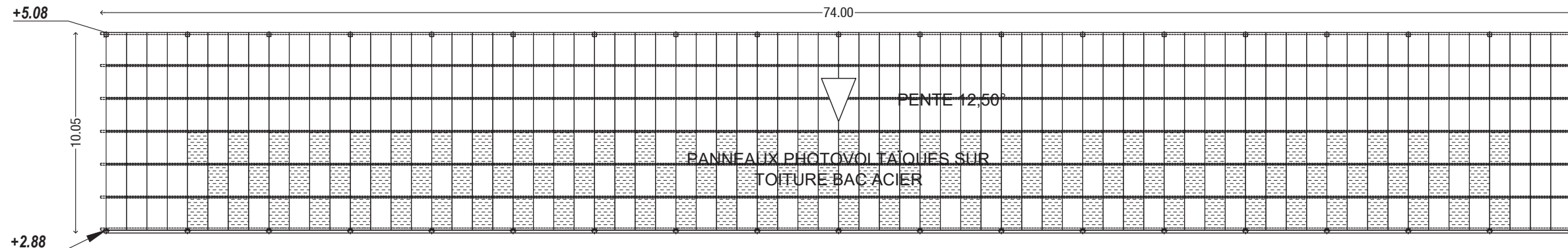
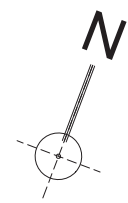


Handwritten signature

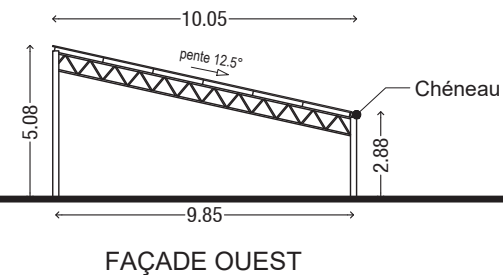
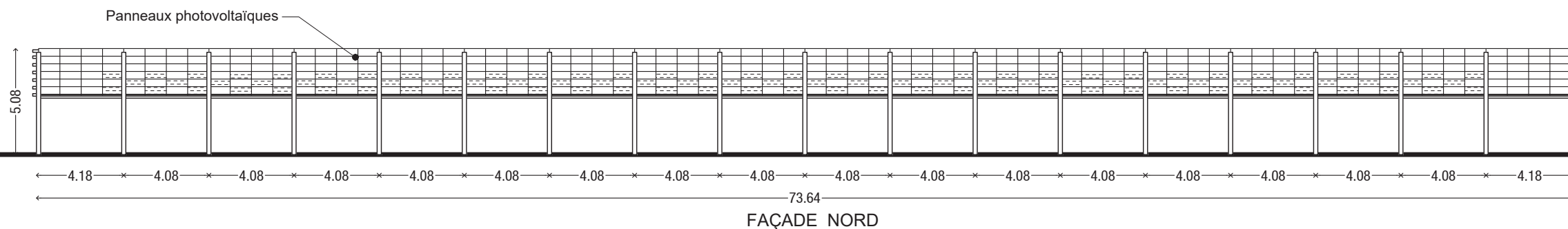
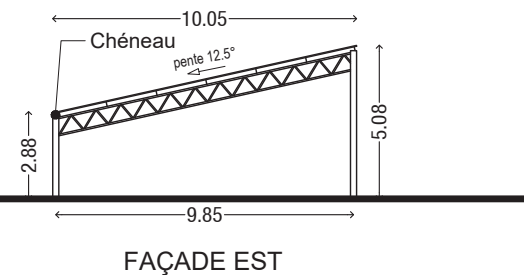
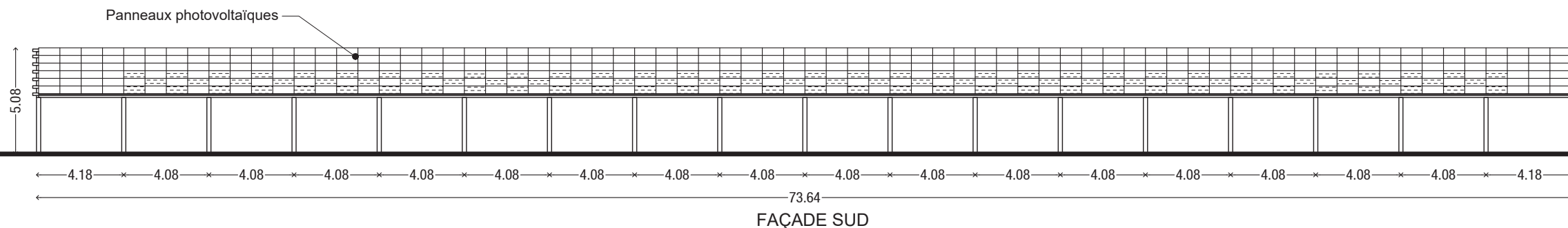
DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	PLANS SERRES 1,2 & 3	PC5-4 1/250
--	--	---	----------------------	----------------



SERRES 4 & 5
 PUISSANCE - 100 kWc



Handwritten signature of Matthieu Place

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

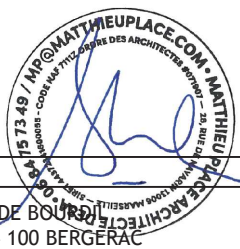
BENEFICIAIRE :
 SARL LA FERME DE BOURDIL
 LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

ARCHITECTE :
 MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

FAÇADES SERRES 4 & 5

PC5-5
1/250



DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	INSERTION	PC6
--	--	--	------------------	------------



DocuSigned by:

8A44E178D9424F8...

PC7

BENEFICIAIRE :
SARL LA FERME DE BOURDIL
LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC

ARCHITECTE :
MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA
28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

ENVIRONNEMENT PROCHE



[Handwritten signature]

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

BENEFICIAIRE : SARL LA FERME DE BOURDIL LE BOURDIL - 24 100 BERGERAC	ARCHITECTE : MATTHIEU PLACE ARCHITECTE DESA 28, RUE DE NAVARIN - 13006 - MARSEILLE	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONSTRUCTION DE 3 HANGARS ET 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE	PAYSAGE LOINTAIN	PC8
--	--	--	-------------------------	------------

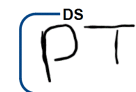
----- Forwarded message -----

De : <noreply@interieur.gouv.fr>

Date: mer. 29 avr. 2020 à 12:59

Subject: Accuse de reception de votre teledeclaration

To: <t.pourtales@gmail.com>

A handwritten signature consisting of the letters 'P' and 'T' in a blue ink, enclosed within a blue rectangular box. Above the box, the letters 'DS' are written in a small font.

Votre déclaration de la modification d'une installation classée relevant du régime de la déclaration a bien été notifiée au service préfectoral du département d'implantation de l'installation le 29/04/2020 à 13:00:03

Votre télédéclaration porte le numéro A-0-BK7E7W7H3

Ce service vous adressera un numéro de dossier que vous devrez conserver.



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions



N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SARL LA FERME DU BOURDIL Raison sociale : SARL LA FERME DU BOURDIL

N° SIRET : 8 3 2 7 9 9 2 1 7 0 0 0 1 9 Type de société (SA, SCI,...) : SARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : POURTALES Prénom : TIMOTHÉE

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LE BOURDIL Localité : BERGERAC

Code postal : 2 4 1 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 6 8 8 6 7 4 8 6 0 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : MP@ MATTHIEUPLACE.COM

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : **LE BOURDIL** Localité : **BERGERAC**

Code postal : **24100** BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : **000** Section : **BL** Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : **VOIR FICHE COMPLEMENTAIRE**

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : _____

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : _____

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : _____

Nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) : _____

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : PLACE Prénom : MATTHIEUNuméro : 28 Voie : RUE DE NAVARINLieu-dit : _____ Localité : MARSEILLECode postal : 1 3 0 0 6 BP : _____ Cedex : _____N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 071907Conseil Régional de : PACATéléphone : 0 6 8 4 7 5 7 3 4 9 ou Télécopie : _____ ouAdresse électronique : _____ MP@MATTHIEUPLACE.COM

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

CONSTRUCTION DE 1 HANGAR AGRICOLE A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

AVEC SON LOCAL ONDULEUR (1.7M²)EMPRISE AU SOL 600 M² - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

CONSTRUCTION DE 2 OMBRIERES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

EMPRISE AU SOL 600 M² PAR OMBRIERE - STOCKAGE MATERIEL ET FOURRAGE - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

CONSTRUCTION DE 5 SERRES A TOITURE PHOTOVOLTAIQUE

EMPRISE AU SOL : 3 SERRES DE 914 M² + 2 SERRES DE 740 M² - PRODUCTION <100KWC

FACADES TOUS OUVERTES

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- Si l'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installéePériode(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :
_____**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	346					346
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière	221	1.7				222.7
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)	567	1.7				568.7

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale=(A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____**Adresse** : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex : **Si le demandeur habite à l'étranger** : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À BERGERAC

Le : 20/07/2020



DocuSigned by:



8A44E178D9424F8...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Information à remplir par le professionnel sollicité:Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 4 780 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 565 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7 840 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 13 540 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7 118 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 864 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 846 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 987 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 30 981 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 520 M²

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surficie totale du terrain (en m²) : 70 041 M²



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...) ¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/>	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--------------------------	--	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/>	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/>	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/>	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/>	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/>	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	--	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/>	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------	---	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/>	PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
--------------------------	--	---



ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

*Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe*

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²

La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

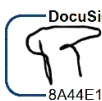
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Date

20/07/2020

Nom et Signature du déclarant

M. POURTALES TIMOTHEE

DocuSigned by:

 8A44E178D9424F8...

